



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



La planification écologique en Nouvelle-Aquitaine

**Bilan de la consultation publique
sur le projet de feuille de route
régionale 2025-2030**

Janvier 2025

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

> La consultation publique sur le projet de feuille de route régionale



Au niveau régional, dans la suite de la dynamique impulsée par le lancement de la COP (Conférence des parties) Nouvelle-Aquitaine le 1er décembre 2023, la démarche de planification écologique, co-portée par le préfet de région et le président du Conseil régional, a pour objectif de définir une **feuille de route régionale partagée pour la période 2025-2030**, qui doit permettre d'accélérer la décarbonation, de préserver les ressources et la biodiversité, tout en permettant le développement des différents secteurs d'activités.

Après 6 mois de travaux et de concertation thématique avec les parties prenantes, menée au niveau régional et départemental, et dans la suite de la réunion avec les élus des collectivités le 8 octobre dernier, qui a permis de faire un point d'étape sur les principaux champs d'actions qui en ressortent, **la consultation publique sur le projet de feuille de route régionale s'est déroulée entre le 29 octobre et le 30 novembre 2024.**

Cette consultation publique a été lancée, tant sur les thématiques identifiées, que sur les propositions d'actions, figurant dans le « projet de feuille de route régionale », auprès de trois cibles :

- le grand public ;
- l'ensemble des collectivités territoriales, soit auprès de l'ensemble des communes, des intercommunalités et des Conseils départementaux, soit plus de 4500 collectivités territoriales ;
- les principales parties prenantes du territoire - institutionnels, acteurs économiques, socio-professionnels, société civile -, soit environ 450 structures.

> La consultation auprès du grand public



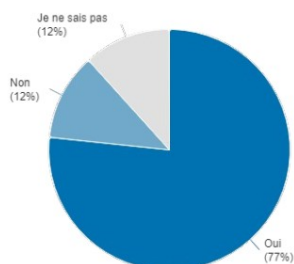
La consultation auprès du grand public a permis de recueillir les éléments suivants :

- le niveau de perception du changement climatique ;
- le niveau d'ambition du projet de feuille de route régionale, par thème ;
- le niveau d'implication des citoyens pour un avenir durable, et leur volonté de poursuivre les efforts réalisés.

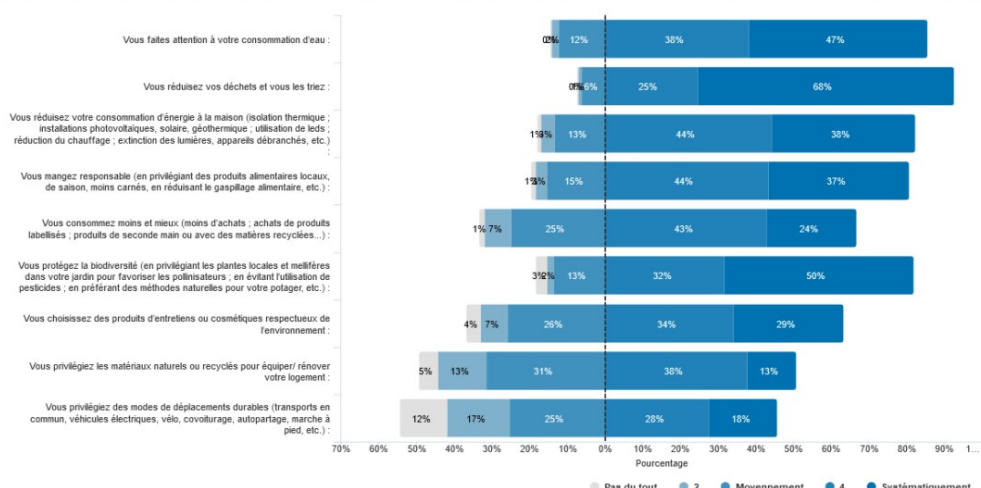
Au total, 883 répondants se sont exprimés sur le projet de feuille de route régionale pour la planification écologique en Nouvelle Aquitaine. Le niveau d'ambition des actions de la feuille de route, perçue par les répondants, varie légèrement d'un thème à l'autre, et **les actions sont globalement perçues comme ambitieuses à très ambitieuses.**

En tant que citoyen, percevez-vous déjà des impacts concrets du changement climatique ou de l'érosion de la biodiversité dans votre environnement ?

Réponses effectives : 883
Taux de réponse : 100%



Que faites-vous plus particulièrement ? (Merci de noter chaque affirmation suivante de 1-Pas du tout à 5-Systématiquement)



> La consultation auprès des collectivités et des parties prenantes



La consultation publique a permis de recueillir les éléments suivants :

- un avis global de la part des acteurs sur le niveau d'ambition du projet de feuille de route régionale ;
- pour chaque action : le degré de priorité de l'action (prioritaire ou moins prioritaire), les engagements sur cette action dans les 3 ans de la part du répondant, des commentaires / observations pouvant être portés ;
- des contributions spécifiques versées par des acteurs, au nombre de 21.

Ce sont 739 répondants parmi les collectivités et autres acteurs parties prenantes de la démarche qui se sont exprimés sur le projet de feuille de route régionale pour la planification écologique en Nouvelle Aquitaine.

> Répartition des répondants selon le type d'acteurs

Catégorie d'acteur	Nombre de répondants	Nombre de Structures distinctes
Une commune	512	491
Une intercommunalité	35	29
Un Département	7	5
Un autre acteur	185	175
TOTAL	739	700

Pour les autres acteurs, la répartition est la suivante : association (60), entreprise ou filière économique (38), syndicat professionnel (30), organisme consulaire (3), autres (Pôles d'Equilibre Territoriaux Ruraux, des syndicats mixtes (de gestion de déchets, de SCOT...), des Parcs Naturels Régionaux, des établissements d'enseignement ou établissements supérieur d'enseignement et de recherche, établissements de santé, ports, etc.)

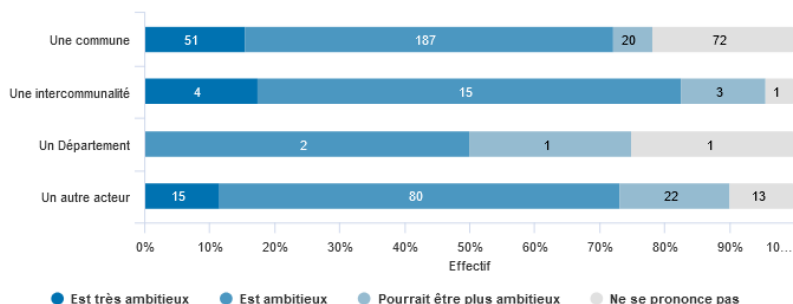
> Répartition des répondants par territoires

Nombre de réponses / départements	Communes	Intercommunalités	Départements	Autres acteurs
Charente (16)	53	1	1	14
Charente-Maritime (17)	59	3	1	20
Corrèze (19)	39	0	1	17
Creuse (23)	17	0	0	14
Deux-Sèvres (79)	33	4	0	16
Dordogne (24)	61	9	0	23
Gironde (33)	61	7	0	27
Haute-Vienne (87)	27	3	0	18
Landes (40)	55	1	1	15
Lot-et-Garonne (47)	33	1	0	8
Pyrénées-Atlantiques (64)	47	3	1	7
Vienne (86)	27	3	0	14
TOTAL	512	35	5	193

> Avis global sur le niveau d'ambition du projet de feuille de route régionale

Près des $\frac{3}{4}$ des répondants (72%), considèrent la feuille de route régionale ambitieuse ou très ambitieuse, ce qui conforte, de manière consensuelle, les propositions d'actions issues des travaux de concertation tenus avant l'été 2024.

Niveau d'ambition	Nombre de répondants
Est très ambitieux	70
Est ambitieux	284
Pourrait être plus ambitieux	46
Ne se prononce pas	87
TOTAL	487



> La prise en compte des résultats de la consultation publique dans la feuille de route régionale finalisée



Les contributions versées (21), ainsi que les commentaires et observations portés sur les actions (environ 1000 observations), ont été analysés dans leur globalité et pris en compte dans la feuille de route régionale finalisée, de la manière suivante :

- des précisions sont apportées sur certaines actions, tant dans leur libellé que dans leur description, pour répondre aux observations formulées ;
- 5 nouvelles actions sont ajoutées.

Les actions concernées par des modifications sont précisées, ci-après, dans leur rédaction définitive. Les actions relatives au renforcement des écosocio-conditionnalités ont été supprimées de la feuille de route. En effet, ces critères sont d'ores et déjà appliqués sur un certain nombre d'aides et d'interventions de l'Etat et de la Région. Par ailleurs, l'application de ces critères au titre des politiques de la Région a déjà fait l'objet d'une concertation en 2023 avec l'ensemble des têtes de réseaux et acteurs régionaux - entreprises, associations, collectivités.

> Thème « mieux consommer »

● Contribuer à une meilleure connaissance des flux et de leurs traitements

Pour sécuriser et optimiser les projets de valorisation des déchets, une connaissance précise des différents flux de déchets d'activité économique (DAE) est nécessaire, participant ainsi à la définition des modèles économiques adaptés aux gisements quantitativement et qualitativement.

● Expérimenter des modèles d'économie de la fonctionnalité et de la coopération

Une feuille de route régionale est opérationnelle et se renforce pour accompagner plus d'entreprise et mieux connaître les effets positifs de ces modèles économiques, impact notamment sur la réduction de flux attendue.

> Thème « mieux préserver et valoriser nos écosystèmes »

● Décliner l'objectif de sobriété de réduction des prélèvements de 10% à échéance 2030 par sous-bassin conformément au plan eau, pris en compte dans les SAGE et PTGE

Il s'agit d'accompagner des démarches de sobriété auprès des collectivités notamment à travers des économies d'eau et la lutte contre les réseaux fuyards. Cela peut se concrétiser par la révision des SAGE et la création d'Appels à projets au niveau régional pour cibler les réseaux défectueux.

● Accompagner l'adaptation des outils de production des 5 industries régionales identifiées parmi les plus gros consommateurs d'eau nets

Ces 5 sites industriels (55 au niveau national) ont été identifiés sur la base de trois critères : sites fortement consommateurs en eau, installés en zone de tension hydrique, avec un potentiel d'économies en eau. Ces 5 sites industriels doivent se doter d'un plan de sobriété hydrique évaluant la vulnérabilité des installations face à la raréfaction de la ressource, et identifiant un plan d'investissement pour atteindre les objectifs d'économie d'eau.

● Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité, déclinées en programmes d'actions opérationnels en cohérence avec les stratégies et politiques régionales en la matière (SRB)

Il s'agit d'encourager la réalisation d'atlas de la biodiversité (inter)communale (ABC) et d'assurer la mise en œuvre de stratégies locales de la biodiversité au travers notamment du dispositif « Territoires engagés pour la Nature (TEN) ». Cela demande d'en faciliter le déploiement sur les territoires ruraux, de gagner en efficacité en promouvant les enjeux prioritaires à partager avec les Départements au titre de leur politique Espaces naturels sensibles, et en facilitant le passage à l'action, notamment en accompagnant financièrement et techniquement les territoires pour l'élaboration de leur stratégie locale de biodiversité.

● **Former les élus et les acteurs socio-professionnels, la population pour un passage à l'action et une prise en compte dans les décisions (élus)**

Il s'agit de déployer une stratégie régionale d'accompagnement au changement pour la transition écologique, avec pour objectif de mobiliser les acteurs des territoires et porteurs de projets (élus et acteurs socio-professionnels) à agir concrètement en faveur de la biodiversité. Cela passe par des programmes de sensibilisation aux enjeux de biodiversité, mais aussi des programmes de formation (avec terrain / exemples pratiques) au moment des prises de fonction ; des programmes d'accompagnement sur mesure.

● **Concevoir des diagnostics climatiques des parcelles forestières pour accompagner les propriétaires dans l'adoption d'une gestion durable adaptée au changement climatique (choix des essences, sylvicultures...)**

● **Poursuivre l'accompagnement des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) pour des pratiques en lien avec une gestion durable des forêts :**

- Accompagner les ETF dans le renouvellement ou agrandissement de leur parc machine à moindre impact (sols forestiers, pollution, etc.) ;
- Appui à la formation

> **Thème « mieux produire »**

Energie

● **S'appuyer sur l'exercice des zones d'accélération des ENR prévue dans la loi APER pour initier ou poursuivre une planification locale des ENR.**

● **Accompagner les collectivités dans le développement du solaire photovoltaïque et autres énergies renouvelables**

De nombreuses collectivités territoriales ont besoin d'un appui en expertise afin de bien comprendre les enjeux énergétiques, les aspects techniques, juridiques et administratifs des projets solaire et éolien. Les acteurs locaux et les citoyens ont également besoin de mieux s'approprier ces enjeux dans un contexte de réchauffement climatique, ce qui contribue à leur acceptation dans les territoires. Des éléments de méthode sur la médiation, la conduite des projets, la stratégie de développement des ENR sont également proposés aux collectivités. La communication sur les intérêts des ENR électriques auprès des citoyens est un levier d'action important pour aider à l'appropriation locale des projets.

● **Soutenir le développement de l'agrivoltaïsme tout en maintenant une production agricole significative et durable**

Dès 2020, une démarche régionale innovante de soutien à l'agrivoltaïsme a été initiée en intégrant les approches énergétiques, agricoles et environnementales. Il s'agit de tester pour plusieurs filières agricoles l'impact de différents modes de production d'électricité solaire, d'en diffuser les résultats et d'en faire ressortir les plus pertinents. Le contexte réglementaire ayant évolué récemment par la loi APER, l'information, la sensibilisation des agriculteurs et l'aide au montage de projet restent une priorité. Les projets conciliant la préservation de la ressource en eau, la production énergétique, l'activité agricole comme production principale sur la parcelle et le partage de la valeur constituent une approche transversale à poursuivre.

● **Accompagner les entreprises et les acteurs publics pour faciliter l'accès aux contrats de gré-à-gré d'énergie afin de stabiliser leur facture énergétique**

● **Poursuivre le développement du biométhane en accompagnant les agriculteurs en complémentarité avec la production agricole alimentaire**

Les projets de méthanisation sont des projets longs et complexes, demandant une forte implication des agriculteurs. En Nouvelle-Aquitaine, le programme MéthaNAction est une animation régionale qui a pour objectif de mobiliser les agriculteurs et les accompagner dans la réalisation de leur projet, qui sont menés en complémentarité avec la production agricole alimentaire. La communication sur les intérêts du biométhane auprès des citoyens est un levier d'action important pour aider à l'appropriation locale des projets. Le soutien aux solutions innovantes de production de gaz vert, telle que la pyrogazéification est également à considérer. Enfin, avoir une meilleure connaissance de la mobilisation effective de la biomasse en méthanisation, via des reporting annuels des méthaniseurs (enquête), constitue un outil de pilotage indispensable de la stratégie biomasse régionale.

Industrie

● **Soutenir et accompagner de nouveaux écosystèmes industriels autour de la décarbonation aux différentes échelles géographiques et faciliter les coopérations territoriales.**

Cela nécessite d'adopter une logique de contrats de projets territoriaux pour construire et/ou consolider des chaînes de valeur territorialisées ; de s'appuyer sur les méthodes de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) ; d'identifier et accompagner les acteurs ; d'évaluer les potentiels (Analyse des Flux Matière Energie) ; de promouvoir les actions collectives de sensibilisation et de formation ; de mutualisation de prestations au profit d'un groupe d'entreprises (TPE/PME) : opérations de maintenance, formations à l'exploitation de matériels spécifiques ; de s'appuyer sur les études ZIBaC et suivre leur réalisation.

● **Mieux valoriser les possibilités d'accompagnement et d'aides au financement aux différents niveaux**

Cela concerne les sites prioritaires nationaux, régionaux et infrarégionaux ; les dispositifs de soutien sur un territoire identifié (ex : ZIBAC) ; la diffusion des éléments regroupant l'offre en région ; les retours d'expérience sur les accompagnements réalisés ; la promotion des labels et certifications.

Produits bois

● **Encourager et développer les usages du bois, en lien avec une gestion durable des forêts, par des actions de communication et de sensibilisation renforcées :**

- Mettre en valeur les initiatives pionnières ;
- Communiquer sur les usages des produits bois et l'utilisation auprès du grand public, des élus locaux, des architectes, bureaux d'étude du bâtiment et des entreprises (ex : usages de construction, usages de substitution des combustibles ou molécules fossiles) ;
- S'appuyer sur le réseau des prescripteurs bois.

● **Mieux mobiliser la ressource de feuillus et de gros bois résineux notamment par l'usage du bois dans les produits de construction : soutenir l'innovation des acteurs de la filière et la diffusion des usages feuillus et gros bois résineux en bois matériau pour une meilleure valorisation ;**

> **Thème « mieux se déplacer »**

● **Améliorer les dessertes ferroviaires régionales des principales agglomérations**

Le TER est redevenu un mode de déplacement structurant pour permettre aux citoyens d'accéder au cœur des agglomérations et de circuler entre elles.

La dynamique de trafic depuis 2019, continue, en atteste + 50% de trafic depuis 2017, rythme annuel proche de 10% hors COVID.

Le travail pour densifier les dessertes, conduit tout d'abord par l'optimisation des moyens engagés, se poursuivra, sous réserve des moyens financiers disponibles, autour des SERM et des grandes étoiles ferrées

● **Renforcer la mobilisation et l'accompagnement des entreprises de la logistique dans le programme d'Engagement Volontaires pour l'Environnement (Chartes et Labels CO2)**

Le Programme EVE, pour « Engagements Volontaires pour l'Environnement » des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs » vise à sensibiliser, former et accompagner les acteurs professionnels du transport et de la logistique à l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale. Ce dispositif constitue un appui pour l'ensemble des acteurs du transport routier, voyageurs et marchandises, à la mise en œuvre d'une trajectoire de décarbonation par son apport méthodologique, ainsi que par l'accompagnement et les solutions opérationnelles qu'il apporte aux transporteurs pour construire un plan d'action de réduction de leur impact environnemental.

● **Promouvoir l'application régionale d'organisation du co-voiturage de Nouvelle Aquitaine Mobilités et faciliter les liens avec les autres applications déjà en place**

Covoit Modalis est une application de covoiturage du quotidien lancée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités en 2023. Elle permet de rechercher et de proposer des trajets de covoitages courtes et moyennes distances pour les trajets du quotidien comme les trajets domicile-travail ou pour vos loisirs. Elle est en accès grand public pour l'ensemble des usagers et offre la possibilité de rejoindre des communautés d'utilisateurs en fonction des centres d'intérêt des usagers.

● **Soutenir le développement de la production locale de gaz vert pour accompagner le verdissement des flottes de véhicules**

La production locale de gaz vert, à partir de sources d'énergies renouvelable par différents procédés dont la méthanisation, peut permettre de sécuriser les prix et faciliter la distribution en proximité et la valorisation matière contribue à l'économie de matière et à la diminution de la pression sur les matières non renouvelables. L'enjeu est de soutenir une filière de production locale qui joue un rôle important pour les territoires, contribuant à une meilleure gestion des déchets et à la pérennisation de l'agriculture. Il importe d'identifier les capacités de production en lien avec les collectivités locales voire les acteurs de l'agriculture qui souhaitent se lancer dans la méthanisation.

● **Favoriser la coopération Autorités Organisatrices de Mobilité, opérateurs de transport en commun, et acteurs de la mobilité partagée et solidaire**

Renforcer les synergies entre les différents acteurs et opérateurs dans le but d'enrichir l'offre, d'améliorer l'accessibilité, la durabilité et l'efficacité du système de transport, notamment dans les territoires ruraux.

● **Poursuivre la décarbonation des activités portuaires, développer le report modal et favoriser le développement de zones bas carbone**

- un report modal et une multimodalité renforcés par un développement des pré et post acheminements ferroviaires et la relance du fret fluvial pour le port de Bordeaux
- une décarbonation par l'utilisation de motorisations moins émettrices - voire de nouvelles formes de propulsion - et visant le développement de Zones industrielles bas carbone

● **Soutenir l'adaptation des infrastructures portuaires au développement de l'éolien flottant**

L'association AQUITANIA PORTS LINK, créée en 2022 par les 4 ports néo aquitains aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la CCI régionale, a engagé les ports dans l'adaptation de leurs infrastructures pour accueillir les activités industrielles liées à l'éolien flottant.

Cette action s'inscrit dans la continuité des annonces présidentielles de février 2022 qui prévoient un déploiement à grande échelle des énergies renouvelables fondé sur un tissu industriel national à même de répondre dans un double objectif de souveraineté énergétique et industrielle.

Cet objectif de déploiement de l'éolien en mer est de 45 GW à l'horizon 2050.

Cette approche collective est porteuse de retombées socio-économiques potentielles pour l'ensemble du territoire régional.

> **Thème « mieux se loger »**

● **Favoriser l'information sur les outils financiers**

Ce déploiement passe par la valorisation des outils gratuits (Cerema – Ademe) pour faciliter le recours au Marché Global de Performance Energétique à Paiement Différé (MGPE – PD) ; la poursuite de l'expérimentation "assembleurs" des offres globales accompagnement technique et financement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé ; le renforcement de la mobilisation des CEE et leur l'accès plus facile ; le développement des partenariats avec les acteurs bancaires

● **Soutenir des démarches de rénovation globale vers bâtiments les plus vertueux, et diffuser les bonnes pratiques, en s'appuyant sur l'Observatoire BBC Effinergie Nouvelle-Aquitaine (BDNA et QDNA intégrés)**

● **Valoriser et soutenir des démarches de sobriété via l'instrumentation permettant le suivi et la régulation des consommations pour favoriser des gains énergétiques**

Dans le cadre de la gestion patrimoniale, il est nécessaire de pouvoir suivre les consommations et les coûts d'un bâtiment, d'impliquer l'utilisateur, en lui fournissant, par exemple, un mode d'emploi d'utilisation. Il s'agit aussi de favoriser l'achat d'équipements de suivi ; de communiquer sur le décret BACS « building automation and control system » ; de valoriser les démarches de sobriété dans les bâtiments tertiaires avec des apports méthodologiques et des retours sur les consommations d'énergies des bâtiments.

En parallèle, il est important d'encourager le développement des compétences des professionnels sur l'exploitation et la maintenance des installations ; de favoriser les solutions d'exploitation et de pilotage ; de communiquer et sensibiliser massivement ; de former les MOA.

● **Soutenir l'émergence de projets d'auto-consommation collective multi-acteurs d'énergie renouvelable**

Soutien à l'émergence de projets d'autoconsommation collective multi-acteurs qui permet de partager sur un territoire donné l'électricité produite entre acteurs privés ou publics. Cette dynamique a vocation à se renforcer avec la création future des communautés d'énergies donnant le droit aux habitants, collectivités et acteurs économiques locaux de produire, stocker, consommer et revendre leur propre énergie renouvelable.

● **Faire connaître les acteurs de la filière de la rénovation énergétique**

Diffuser largement des annuaires de professionnels ; promouvoir les acteurs locaux ; développer les partenariats ; aider à la structuration de l'offre (regroupement des professionnels) pour répondre à une rénovation globale complète ; favoriser l'accès des marchés publics aux artisans, exemple de la Région (lots ; temps de facturation ; garantie financière demandée).

● **Augmenter la part de projets de rénovation intégrant la prise en compte de la biodiversité, de la végétalisation, du traitement des îlots de chaleur via la création d'espaces verts/ d'espaces paysagers...**